



NIL MAGNUM SINE LABORE

# L'ASSOMPTION

Ville de **culture** et de **patrimoine**

AVIS PUBLIC

## ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 300-63-2024

**PRENEZ AVIS QUE** le conseil municipal de la Ville de L'Assomption a adopté, le 10 septembre 2024, le projet de règlement ci-dessous mentionné et qu'il tiendra à ce sujet une assemblée publique de consultation, le **lundi 30 septembre 2024 à 17 h 00**, à la salle synergie du complexe municipal située au 781 rang du Bas-de-L'Assomption Nord à L'Assomption.

Au cours de cette assemblée publique, le projet de règlement sera expliqué, de même que les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes qui désirent s'exprimer seront entendus.

### RÈGLEMENT 300-63-2024

**Règlement amendant le règlement de zonage numéro 300-2015, tel qu'amendé, soit :**

- Modifier l'article 840 relatif aux installations d'intérêt métropolitain afin de préciser leur localisation par rapport aux aires de contraintes naturelles et anthropiques.

Aucun article de ce projet de règlement ne contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

- Le règlement s'étend au territoire en entier

Le projet de règlement et les fiches des zones concernés sont disponibles pour consultation à la Division du greffe situé au Complexe municipal à L'Assomption situé au 781, rang du Bas-de-L'Assomption Nord, 2<sup>e</sup> étage, à L'Assomption, et ce, durant les heures normales de bureau (du lundi au jeudi, de 9 h 00 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi, de 9 h 00 à 12 h 00).

Donné à L'Assomption, ce 11<sup>e</sup> jour du mois de septembre 2024.

  
Inass Jail  
Greffière-adjointe